



Paris, le 4 novembre 2014

LA TERRITORIALISATION APPLIQUEE AU SERVICE PUBLIC DU PERMIS DE CONDUIRE

Parler de territorialisation des politiques publiques impose de revenir sur les objectifs essentiels de la Modernisation de l'Action Publique, lancée par l'actuel Gouvernement dans le prolongement de la RGPP.

Deux grandes lignes directrices et immuables apparaissent au milieu de cet imbroglio de réformes :

- **Moins d'Etat** : réduire les budgets des services publics en diminuant les effectifs et les moyens de fonctionnement
- **Détruire les cultures professionnelles spécifiques** pour disposer de masses salariales plus flexibles et fongibles, à disposition du corps préfectoral.

Les décisions prises en janvier 2014 (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et en juillet (loi relative à la délimitation des régions) illustrent ces deux objectifs.

Appliquée au service en charge du permis de conduire, cette politique se traduit par un chantier relatif au « pilotage territorial du service public du permis de conduire », lancé dans une précipitation condamnable par le secrétariat général du ministère de l'intérieur, et défini au travers d'une lettre cadre envoyée à cinq Préfets ([lien](#)). Le dispositif est censé être généralisé au 1^{er} janvier 2015.

Le SNICA-FO a condamné au CSER, le 30 septembre dernier, cette nouvelle absence de transparence dans des travaux qui concernent en premier lieu nos corps et notre quotidien : aucune concertation à l'échelon national, aucune évocation du projet alors que nous avons rencontré le Préfet, Secrétaire Général, le 2 septembre.

Il s'agit officiellement de prendre « **toutes initiatives utiles pour optimiser le fonctionnement du service du permis de conduire** » et de sensibiliser les Préfets à toutes les instructions en lien avec l'Education routière. Il s'agit surtout de notre point de vue d'affirmer l'emprise des Préfectures sur les BER, voire de nous fondre dans le moule MI.

Certes dans le cadre de la réforme territoriale, le secrétaire général du Gouvernement a affirmé, lors du comité technique des DDI le 30 septembre dernier, qu'une telle entité (DDI) ne serait pas remise en cause. Mais rien n'exclut en l'état actuel de la réflexion qu'elles ne deviennent des coquilles vides, suite au départ des personnels vers d'autres « horizons »... brumeux. **Concernant les IPCSR et DPCSR, notre rattachement récent au MI fait bien sûr penser immédiatement aux préfetures.**

Quoi qu'on en dise et quel que soit le scénario qu'on puisse élaborer au milieu de ce bricolage gouvernemental et de cette navigation à vue, deux certitudes ressortent :

- La première, c'est d'imposer une organisation territoriale de type « *Europe des régions* », avec pour corollaire la disparition du triptyque républicain « *Nation/département/commune* ».
- La deuxième, appliquée à la fonction publique et qui découle de la première, c'est la casse de l'organisation nationale et du statut général.

Pour les IPCSR et DPCSR, c'est clairement la mise en danger de tout ce pour quoi nous nous sommes battus depuis des décennies : organisation nationale du travail, textes spécifiques en tout genre, CAP nationale etc.

Les semaines qui viennent réclameront ainsi toute notre vigilance et notre esprit de corps. L'heure est grave.



Lorsque Gaston Deferre a mis en place l'acte I de décentralisation en 1982-1983, sa décision a été précédée d'un chantier long de 20 ans et il a fallu 4 ans pour transférer les compétences, le patrimoine et les ressources de l'Etat au plan local.

L'acte II déployé en 2002-2004, et poursuivi en 2008-2011 a été élaboré sur 7 années.

Aujourd'hui, tout doit aboutir en quelques mois, et l'Administration « oublie » d'informer les organisations syndicales, de l'aveu même d'un Préfet, le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière.

Ce n'est d'ailleurs plus de la décentralisation. C'est de la déstructuration, du massacre où l'amateurisme le dispute à l'inconscience !